



*Procès-Verbal*

*de la séance*

*du Conseil Municipal*

*jeudi 30 novembre 2023*

L'an deux mil vingt-trois, le 30 novembre à 18 heures , le Conseil Municipal convoqué le 24 novembre 2023 s'est réuni à la Mairie, dans la salle de ses séances.

La présidence du Conseil Municipal est assurée par Monsieur Dominique BAERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

NOMS et PRENOMS	PRESENTS	PROCURATION A	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
M. Dominique BAERT	X			
Mme Myriam DE SMEDT	X			
M Sébastien FITAMANT		M. Dominique BAERT		
Mme Michèle COQUELLE		Mme Myriam DE SMEDT		
M. Henri GADAUT		M. Guy-Noël LEMAY		
M. Tarik MEKKI	X			
Mme Zohra REIFFERS	X			
M. Karl MONRABAL	X			
Mme Martine LEBLANC	X			
M. Gilbert CHARLES	X			
Mme Myriam LESTIENNE	X			
M. Azedine TALEB-AHMED	X			
Mme Sylvie ZAIDI	X			
M. J. Philippe DUMOULIN		M. Jacques DELFOSSE		
Mme Catherine OSSON		Mme Laureen LEMOINE		
M. Jacques DELFOSSE	X			
M. Guy-Noël LEMAY	X			
M. Steeve DE MATOS		M. Tarik MEKKI		
M. Benjamin CAILLIERET	X			
Mme Annie CHANTRIE	X			
Mme Emeline BOITTE	X			
M. Pascal LUCAS		M. Gilbert CHARLES		
Mme Basma HAMMAMI-BELAID		Mme Myriam LESTIENNE		
Mme Béatrice DUJARDIN	X			
Mme Laureen LEMOINE	X			
M. Rabah DAHMANI		M. Benjamin CAILLIERET		
Mme Paméla GUILBERT		M. Azedine TALEB-AHMED		
M. Steven MARROUKI	X			
Mme Océane LEVEQUE		M. Steven MARROUKI		
Mme Lina DJAFER-CHERIF		Mme Martine LEBLANC		
M. Veysal KIRAZ		Mme Sylvie ZAIDI		
Mme Laura DELPLANQUE		Mme Béatrice DUJARDIN		
M. Brice WETE-MATOUBA		Mme Annie CHANTRIE		
M. Michel DEBAETS		Mme Zohra REIFFERS		
M. Christophe RICCI	X			
Mme Marjorie DELRUE		M. Christophe RICCI		
M. Denis CROIGNY	X			
Mme Sophie FELIX			X	
M. Messaoud CHAYANI		M. Denis CROIGNY		
M. J. François SOYEZ	X			
Mme Marjory FARACI		M. Eddy GOEDEHAUD		
M. Eddy GOEDEHAUD	X			
M. Andy CREDIS	X			

Cher(e)s Collègues,

Bienvenue pour cette séance particulière du Conseil Municipal qui se réunit aujourd'hui autour d'un rapport unique permettant l'octroi pour certains agents de notre collectivité d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Au regard de la concision de l'ordre du jour, la retransmission en direct n'est pas assurée.

Avant de procéder à l'appel, il me revient de rappeler que s'agissant de la composition de notre Conseil Municipal, et plus spécifiquement des Conseillers ayant été élus sur la liste « Plus belle, plus sûre, plus propre, Watrelos retrouve la flamme », consécutivement à la démission, reçue par courrier le 2 novembre 2023, de Madame Axelle DELANNOY de ses fonctions de Conseillère Municipale, j'ai informé Madame Christelle DEBUYSSCHERE, suivante de liste de sa nomination.

Par courrier reçu le 10 novembre 2023, celle-ci m'a présenté sa démission de ses fonctions de Conseillère Municipale.

J'ai donc convoqué Monsieur Andy CREDIS, suivant de liste et en 7<sup>ème</sup> position sur la liste pour cette séance. Il rejoint notre assemblée, puisqu'il a accepté, conformément à l'article L.270 du Code Electoral et je le déclare installé ce jour dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

Enfin, Monsieur Jean François SOYEZ m'a fait part de la création d'un nouveau groupe « Watrelos.passionnément » composé de lui-même et de Monsieur Andy CREDIS, qu'il présidera.

Je demande à Monsieur le Directeur Général des services de procéder à l'appel.

Nous devons désigner le secrétaire de séance. En l'absence de Madame Océane LEVEQUE, au bénéfice de l'âge, je vous propose Monsieur Benjamin CAILLIET.

Pas d'objections ?

Monsieur CAILLIET est donc désigné secrétaire à l'unanimité.

S'agissant du Conseil du 18 octobre dernier, son procès-verbal n'a pas encore été finalisé. Celui-ci sera donc soumis à votre approbation lors de notre prochaine séance.

## ORDRE DU JOUR

Suite à concertation avec les Présidents de Groupes, je n'ai pas eu connaissance de demandes d'intervention. Y en a-t-il ? Non

### **Rapports n° 1 : Madame Myriam DE SMEDT**

Rapporteure : Madame Myriam DE SMEDT

### **RAPPORT N°1- PERSONNEL MUNICIPAL – PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT**

On se retrouve aujourd'hui en urgence du fait d'un calendrier restreint pour une délibération qui concerne la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

En cette période compliquée d'inflation, l'État a décidé d'instaurer une prime exceptionnelle pouvoir d'achat, avec un premier décret paru en août pour la fonction publique d'État et la fonction hospitalière mais pas pour la fonction publique territoriale. Le décret est paru sur un tard, le 31 octobre 2023, et cette prime doit,

et nous le souhaitons aussi, être versée en même temps que le salaire de décembre. Donc, pour que la paye puisse partir pour décembre, il fallait que notre conseil se tienne maintenant afin que ce soit délibéré.

Cette délibération a d'abord été validée dans un CST (Comité Social Territorial), tout aussi exceptionnel. Il a été convié aussi en urgence, la semaine dernière, et cette prime a obtenu un accord à l'unanimité.

Ce décret laisse le choix aux collectivités d'octroyer ou non cette prime et il en définit, si l'on fait le choix de l'octroyer, le cadre d'application et les personnels éligibles. Des villes ont fait le choix de ne pas y aller. En ce qui concerne Wattrelos, dès l'évocation de cette prime, c'est-à-dire dès août, puisque l'on savait que cette prime nous serait proposée, donc bien avant la parution du décret, Monsieur le Maire a souhaité qu'on y aille dans la mesure de nos possibilités. Pas eu besoin de sollicitations de qui que ce soit, c'était pour nous une évidence d'accompagner nos agents aux revenus les plus faibles et d'octroyer cette prime.

Nous avons toujours eu le souci de toute façon de soutenir le pouvoir d'achat de nos agents, c'est la même configuration que nous avons pu vivre au moment de la prime COVID, Monsieur le Maire avait validé et nous l'avions suivi pour octroyer cette prime à nos agents.

Dès le premier septembre, nous nous sommes attachés à une étude pour permettre d'instaurer et octroyer cette prime pour les agents percevant les revenus les plus faibles.

Nous avons retenu trois tranches : une tranche avec une prime de 500 euros, une tranche avec une prime de 250 euros et enfin une tranche avec une prime de 125 euros.

Ces tranches sont liées aux revenus des agents sur un an. Cela va concerner près de 680 agents pour un total de 276 000 euros. Cette prime sera versée avec la paye de décembre et je pense qu'elle sera la bienvenue pour nos agents en cette période de fin d'année. Une fois encore mes cher(e)s collègues, je suis fier de porter en votre nom à tous, cette mesure en faveur de nos agents ! Je pense qu'elle pourra faire consensus en cette période compliquée. Mais fier aussi, parce que c'est aussi une période compliquée pour nous, pour notre collectivité, puisque nous avons, nous aussi, à subir l'inflation et à en subir les conséquences financières. Néanmoins, notre souhait a été d'accompagner les agents aux revenus les plus modestes, ceux qui œuvrent au quotidien pour le service public, ça reste une préoccupation très forte chez nous et je pense que là-dessus ça devrait faire consensus. J'en ai terminé Monsieur le Maire.

## Monsieur le Maire

Tout le monde a été sensibilisé, tout le monde a eu la délibération, ce n'est pas la peine de débattre plus longtemps. Vous l'avez compris, cette prime est une possibilité offerte aux collectivités territoriales, en vertu du principe d'autonomie des collectivités territoriales. Le schéma qui était le nôtre, c'était de trouver un compromis entre une somme qui aurait été déraisonnable sur le plan des finances de la Ville et ce qui pourrait paraître raisonnable au regard justement de nos équilibres financiers. Ce qui voulait dire, que si nous faisons quelque chose, nous le faisons essentiellement, bien sûr, pour les rémunérations les plus basses. C'est-à-dire celles et ceux de nos agents et collaborateurs qui perçoivent justement les plus bas revenus. J'observe néanmoins, je pense que c'est intéressant qu'on l'ait en tête, que, comme vient de le dire Myriam DE SMEDT, tout en servant les trois premières tranches (le décret en contenait sept), nous « servons » 680 agents au total qui percevront cette prime complémentaire sur leur rémunération de décembre, quelques jours avant Noël. Même si c'est 125, 250 ou 500 euros, ce sera bien perçu. C'est un effort que fait la collectivité, geste qui correspond aussi à nos valeurs, compte tenu de ce que l'on demande à nos agents qui ont eu bien des choses à supporter cette année, notamment en termes de tempête ou de difficultés de vie quotidienne.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur le rapport.

### *1. Personnel Municipal – Prime exceptionnelle pouvoir d'achat*

POUR	:	42 / 43 VOIX
CONTRE	:	/ VOIX
ABSTENTION	:	/ VOIX

=====

Avant de clore la séance, je vous rappelle que vous pouvez consulter le registre synthétisant les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<b>Dominique BAERT, Maire</b>	
<b>Monsieur Benjamin CAILLIERET, Secrétaire de séance</b>	